

# LES PESTICIDES

## En gestion parasitaire à l'intérieur des habitations

### VOS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

JUILLET 2025

## PESTICIDES INTERDITS depuis le 6 juillet 2025

L'application des pesticides contenant du **dichlorvos** ou du **propoxur** est interdite à l'intérieur d'un **bâtiment servant d'habitation**.

Ceux-ci présentent des risques modérés à extrêmement élevés pour la santé selon des données scientifiques probantes, normées et reconnues. Les pesticides qui demeurent autorisés assurent le maintien de la salubrité et de l'intégrité des bâtiments.

Pour en savoir plus, consultez :

- [Noms commerciaux des pesticides interdits en milieu urbain](#)
- [Critères pour déterminer les ingrédients actifs interdits en milieu urbain](#)

## PERMIS POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES

### PERMIS DE SOUS-CATÉGORIE C5 OU D5, « APPLICATION EN GESTION PARASITAIRE »

#### DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

- Demandez la sous-catégorie C5 ou D5 en l'indiquant sur le [formulaire de demande de permis](#).
- Transmettez par la poste votre avis de renouvellement dûment rempli, au moins 30 jours avant l'expiration de votre permis. Si vous avez égaré cet avis ou si vous ne l'avez pas reçu, remplissez le même [formulaire](#) que pour une demande de permis.

#### OBLIGATIONS

- Affichez votre permis à un endroit bien en vue dans chacun de vos établissements.
- Assurez-vous que vos employés sont titulaires d'un certificat de sous-catégorie CD5 ou travaillent sous la surveillance du titulaire d'un tel certificat.
- Tenez un registre de vos achats et un registre de vos utilisations de pesticides et conservez-les pendant cinq ans ([modèle C](#) ou [modèle D](#)).
- Informez le Ministère de tout changement à apporter à votre dossier (changement de coordonnées, cessation d'activités, vente, etc.) dans un **délai maximal de 30 jours** en utilisant le même [formulaire](#) que pour une demande de permis.

## CERTIFICAT POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES

### CERTIFICAT DE SOUS-CATÉGORIE CD5, « APPLICATION EN GESTION PARASITAIRE »

#### DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

- Demandez la sous-catégorie CD5 en l'indiquant sur le [formulaire de demande de certificat](#) ou dans le [service en ligne](#).
- Les examens prescrits ou reconnus dont la réussite mène à la certification sont mentionnés dans le jeu de données [Examens prescrits ou reconnus pour la certification relative à la vente ou à l'utilisation de pesticides](#).
- Consultez la [procédure de renouvellement](#).

#### OBLIGATIONS

- Ayez en votre possession votre certificat lorsque vous exercez vos activités.
- Informez le Ministère de tout changement à apporter à votre dossier (exemple : changement d'adresse) dans un **délai maximal de 30 jours** en utilisant le même [formulaire](#) que pour une demande de certificat.

## GARDERIES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

#### POUR TOUS LES UTILISATEURS

##### Pesticides autorisés

- [Biopesticides](#)
- [Acide borique, borax et octaborate disodique tétrahydrate](#)

##### Conditions d'utilisation

- L'application de pesticides doit avoir lieu **en dehors des périodes d'activités**.
- Aucune reprise des services ou activités n'est permise avant un délai de :
  - 24 heures pour les services de garde;
  - 12 heures pour les établissements scolaires.

##### NOUVEAU

##### DISTANCE D'ÉLOIGNEMENT

Il est interdit d'appliquer un pesticide à moins de **3 mètres de la limite du terrain** d'une garderie ou d'un établissement scolaire, pendant les périodes d'activités.

##### Pour vous y retrouver, consultez :

- Le [localisateur de services de garde](#)
- La [carte des services de garde](#)
- L'outil [Trouver une école](#)

#### POUR LES TITULAIRES D'UN PERMIS DE SOUS-CATÉGORIE C5

##### Pesticides autorisés, sous certaines conditions

- Béta-cyfluthrine, cyfluthrine, imidaclopride ou lambda-cyhalothrine** contre les insectes volants, rampants, les insectes des denrées alimentaires et ceux du bois
- D-phénothrine ou tétraméthrine** contre les nids de guêpes, de frelons ou d'abeilles
- Rodenticide** sous forme solide dans des pièges empêchant tout contact avec une personne ou animal non ciblé
- Perméthrine** contre les fourmis charpentières ou les termites

Pour connaître toutes les règles qui s'appliquent à ces lieux, consultez le document [Règles relatives à l'application de pesticides dans les garderies et les établissements scolaires](#).

# ENTREPOSER DES PESTICIDES

## POSSESSION

Possédez uniquement les pesticides que votre permis vous autorise à utiliser et les pesticides dont l'homologation est valide.

[Comment vous en défaire de manière sécuritaire](#)

## CONDITIONS AMBIANTES

Entreposez-les dans des **conditions** permettant de ne pas altérer le produit, son emballage ou son étiquette.

## MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET DÉVERSEMENT

Entreposez-les de manière à ne pas laisser leur contenu se répandre dans l'environnement et ayez à la portée de la main l'équipement et le matériel absorbant pour nettoyer s'il y a une fuite ou un déversement.

## AFFICHAGE

Affichez la [liste des services d'urgence](#) bien en vue, à proximité de l'entrée du lieu d'entreposage.

## URGENCE-ENVIRONNEMENT

Avisez [Urgence-Environnement](#) immédiatement si un incendie se déclare sur le lieu d'entreposage de 1 000 litres ou kilogrammes de pesticides non préparés ou non dilués.

## DISTANCES D'ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d'éloignement](#) d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un site de prélèvement d'eau.

## AMÉNAGEMENT DE RÉTENTION

Entreposez les pesticides dans un aménagement de rétention.

# PRÉPARER DES PESTICIDES

## ÉTIQUETTE

Respectez les **instructions** du fabricant inscrites sur l'[étiquette du pesticide](#). En cas de conflit entre une instruction de l'étiquette et une exigence de préparation mentionnée dans cet avis, respectez la plus contraignante.

## DISTANCES D'ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d'éloignement](#) d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un site de prélèvement d'eau.

## AMÉNAGEMENT DE RÉTENTION

Effectuez les opérations dans un aménagement de rétention.

## MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET DÉVERSEMENT

Utilisez un système d'alimentation en eau anti-retour pour éviter les déversements vers la source d'approvisionnement en eau.

Demeurez sur les lieux pendant toute la durée des opérations de manière à prévenir toute fuite ou tout déversement et ayez l'équipement et le matériel adéquats pour le faire cesser et nettoyer les lieux.

# APPLIQUER DES PESTICIDES

## ÉTIQUETTE

Respectez les **instructions** du fabricant inscrites sur l'[étiquette du pesticide](#). En cas de conflit entre une instruction de l'étiquette et une exigence d'application mentionnée dans cet avis, respectez la plus contraignante.

## TRAITEMENT AÉROSOL

N'utilisez pas de brumisateur (fogger) à l'intérieur d'un bâtiment qui sert d'habitation. Utilisez uniquement une bonbonne pressurisée à usage unique et apposez une [affiche](#) à la suite du traitement.

## AFFICHAGE

Apposez une [affiche](#) à la suite d'une application sur une **surface gazonnée**, des **matériaux inertes** et, sauf dans le cas de l'injection, des **végétaux d'agrément ou d'ornementation**.

## EXPOSITION

Aucune personne autre que celle participant à l'application ne doit être présente sur le lieu et ne doit être exposée au pesticide. Aucun animal de compagnie ne doit être exposé au pesticide et toutes les mesures doivent être prises pour éviter de contaminer une surface ou un objet qui ne doit pas être traité.

## DISTANCES D'ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d'éloignement](#) d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un site de prélèvement d'eau.

## NOUVEAU AVIS ÉCRIT

Informez les occupants concernés au moyen d'un [avis écrit](#) après avoir appliqué un pesticide **dans un bâtiment servant d'habitation**.

## NOUVEAU RODENTICIDES

Utilisez uniquement un rodenticide **sous une forme solide dans des pièges empêchant tout contact avec une personne ou animal non ciblé**.

# RENFORCEMENT DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Depuis 2023

## Introduction des sanctions administratives péquénaires (SAP)

### OBJECTIFS

Inciter à prendre rapidement les mesures requises pour remédier au manquement et dissuader sa répétition.

### DÉCISION D'IMPOSER UNE SAP ET MONTANT

La décision est prise, entre autres, selon la nature du manquement, son impact réel ou appréhendé sur l'être humain et l'environnement, la vulnérabilité du milieu affecté et l'historique du contrevenant. Le montant est fixé par les lois ou les règlements selon la gravité objective du manquement.

### FONCTIONNEMENT DES SAP

Elles sont imposées à la suite d'une évaluation du dossier après la constatation d'un manquement. Le Ministère informe la personne ou l'entreprise concernée au moyen d'un avis de non-conformité. Cet avis précède l'imposition d'une SAP, le cas échéant.

## Modernisation du régime pénal

### AMENDES

Hausse des amendes minimales et maximales

### DÉLAI DE PRESCRIPTION

Prolongé (cinq ans au lieu de deux ans)

### RÉCIDIVES

Nouvelles mesures en cas de récidive (amende double ou triple)

### PEINE

Facteurs aggravants pour la détermination de la peine

### RESPONSABILITÉ

Responsabilité renforcée des dirigeants et des administrateurs

Pour en savoir plus, consultez la [Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale](#).

Pour plus de détails, veuillez consulter le site [Québec.ca](#). Vous avez des questions? Utilisez le [formulaire de demande de renseignements](#).

L'information contenue dans ce document ne couvre pas toutes les facettes de la réglementation et ne remplace aucunement les textes réglementaires publiés à la *Gazette officielle du Québec*.